

Maisons-Alfort, le 17 octobre 2001

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2001-SA-0211

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la demande d'évaluation des risques liés à la mise en œuvre des mesures de désinfection et de désinsectisation contre la fièvre catarrhale du mouton

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie par la Direction générale de l'alimentation (DGAI) le 13 juin 2001 d'une demande d'avis sur l'évaluation des risques liés à la mise en œuvre des mesures de désinfection et de désinsectisation contre la fièvre catarrhale du mouton.

La DGAI souhaitait notamment obtenir des informations sur la nature des insecticides devant être utilisés pour le traitement des animaux, pour le traitement régulier des bâtiments d'hébergement des animaux et sur les conditions de désinfection et de désinsectisation des véhicules de transport des animaux dans les zones sous surveillance.

Considérant les données bibliographiques disponibles sur l'efficacité de certains insecticides sur les Culicoïdes ;

Considérant les contraintes des traitements insecticides et leurs conséquences pour l'environnement ;

Considérant la résistance du virus de la fièvre catarrhale du mouton et d'autres *Orbivirus* dans le milieu extérieur et les données bibliographiques disponibles sur l'inactivation de ces virus,

Après consultation du comité d'experts spécialisé « Santé animale », réuni le 10 octobre 2001, l'Afssa :

1. recommande que la désinsectisation des animaux et des bâtiments les hébergeant soit effectuée avec les produits disposant d'une AMM pour l'espèce de destination, même si les Culicoïdes ne figurent pas expressément dans les indications ;
2. estime que la désinsectisation des gîtes des Culicoïdes présente trop de risques écologiques et serait, par ailleurs, très coûteuse pour une efficacité non garantie ;
3. indique que les bases fortes de la liste des produits de désinfection agréés sont de nature à inactiver le virus ;
4. suggère que les désinfectants agréés contenant d'autres principes actifs fassent l'objet d'essais d'efficacité.

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

Martin HIRSCH

REPUBLIQUE
FRANÇAISE